Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_23-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-03-09

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Gérard JOLY, Jean BOUTIN, Corine ORHANT, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean-Michel LAFOND, Hervé LE CAM, François SALES, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVE, Ronan MICHEL, Gilles GAUTIER, Jean-René HOUSSIN, Sylvie LERUSSARD, Vincent SAULNIER, Jean-Patrick DESGUERETS, Patrick ROULLE, Olivier ATHANASE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Magalie PETEL (pouvoir à Bertrand LEROY), Nicolas KLUTCHNIKOFF (pouvoir à Bruno DELAUNAY)
ABSENT	Marylène LETORT

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-03-23. SOLIDARITÉ ET ANIMATION SOCIALE_ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'EPICERIE SOCIALE « LES 4 SAISONS »

La convention tripartite entre la Ville de Bruz, le CCAS et l'épicerie sociale « Les 4 saisons » a été renouvelée le 01/01/2025 pour une durée de 1 an. Elle est donc arrivée à son terme.

Une réflexion a été engagée entre le CCAS et l'épicerie afin de redéfinir les missions de chaque entité dans le cadre de ce partenariat durant l'année 2025. En effet, l'Epicerie Sociale « les 4 saisons » a fait évoluer son organisation notamment dans l'accueil des bénéficiaires. Le CCAS reste bien l'institution qui attribue l'accès à l'épicerie sociale, mais il n'intervient plus dans l'organisation de l'accueil des bénéficiaires.

Monsieur le Maire propose de renouveler pour 3 ans la convention de partenariat mentionnant les évolutions d'organisation et actualisations administratives entre le CCAS et l'association « les 4 saisons ».

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_23-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le renouvellement pour 3 ans la convention tripartite conclue avec l'association « Epicerie Sociale Les 4 saisons », à compter du 1er janvier 2026.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Philippe SALMON, Maire de BRUZ

MAIRIE DE BRUZ
Ille-et-Vilaine

Délibération publiée le : 13/03/2026

Délibération transmise le : 13/03/2026